

CIRCULAIRE 040-24

Le 19 avril 2024

PROGRAMME INCITATIF AU DÉVELOPPEMENT DES NÉGOCIATEURS À L'INTENTION DES FIRMES DE NÉGOCIATEURS POUR COMPTE PROPRE (TDIP)

Bourse de Montréal Inc. (la « Bourse ») est heureuse d'annoncer le lancement de son programme incitatif au développement des négociateurs (TDIP) (le « Programme ») destiné aux firmes de négociateurs pour compte propre admissibles. Le Programme vise à soutenir ces firmes dans leurs efforts de recrutement, d'embauche et de formation de nouveaux négociateurs à utiliser les contrats à terme inscrits à la Bourse.

Pour être admissible au Programme, une entreprise doit satisfaire aux critères d'éligibilité suivants au moment de l'inscription et doit continuer à les satisfaire pendant toute la durée du Programme :

- 1. Être inscrit et satisfaire aux critères d'éligibilité selon les modalités et conditions du programme à l'intention des négociateurs pour compte propre de la Bourse ;
- 2. Avoir un minimum de 100 négociateurs inscrits à la Bourse ;
- 3. Avoir un programme de formation en place conçu pour former les nouveaux négociateurs à l'utilisation des contrats à terme cotés à la Bourse.

Les firmes inscrites au Programme seront éligibles à recevoir des primes incitatives mensuelles si elles satisfont aux exigences du programme. La Bourse communiquera les modalités des incitatifs à chaque firme de négociation pour compte propre admissible qui manifeste son intérêt.

Le Programme se déroulera du 1er mai 2024 au 30 avril 2025.

Les modalités et conditions du Programme, incluant les formulaires de candidature, se trouvent sous la section « Programmes - Frais et programmes incitatifs » disponible sur le site internet de la Bourse. Les sociétés admissibles peuvent soumettre leurs candidatures dûment complétées accompagnées d'une liste des négociateurs inscrits et de leurs numéros de compte à <u>derivative.trading@tmx.com</u> à la Bourse au plus tard le 30 avril 2024.

Robert Tasca Directeur général, Produits dérivés et services connexes